



**Royal Canadian Mounted Police
Gendarmerie royale du Canada**

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:**

RCMP-GRC
Bid Receiving/Réception des soumissions
Attention: Karen Moore
Mail Stop /Arrêt postal 15
73 chemin / Leikin Drive,
Ottawa, ON K1A 0R2

All persons delivering mail, parcels and bids to the Mail Parcel and Screening Facility will be asked to provide government photo identification and a contact number as part of an enhanced security protocol.

Dans le cadre d'un protocole de sécurité amélioré, toute personne qui livre le courrier, les colis et les soumissions à l'installation d'inspection du courrier et des colis devra désormais présenter une carte d'identité avec photo émise par le gouvernement et un numéro de téléphone.

SOLICITATION AMENDMENT

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

MODIFICATION DE L'INVITATION

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaries

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

Telephone No. – No de téléphone:
()

Facsimile No. – No de télécopieur:
()

Title-Sujet Services d'architecture et de génie – Détachement de Pangnirtung		Amendment No. – No Modification 002
Solicitation No. - No. de l'invitation 201803427	Date 4 décembre 2017	
Client Reference No. - No. De Référence du Client 201803427		
GETS Reference No. - No. de Référence de SEAG		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin At/à 02:00pm EST/HNE On/le 19 décembre 2017		
F.O.B. - F.A.B. Destination/destinations		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Karen Moore – Gestionnaire, Construction et biens immobiliers		
Telephone No. - No de téléphone 613-843-4886	Fax No. - N° de FAX:	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein / Voir aux présentes		
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes		
Delivery Required - Livraison exigée: See Herein/Voir aux présentes	Delivery Offered - Livraison proposée	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		



Modification: 002

Cette modification 002 à la DP a pour but de:

- (A) Préciser les modifications apportées à la DP.
- (B) Répondre aux questions relatives à la DP.

(A) CHANGEMENTS

Changement: 3

À l'annexe D – Formulaire d'identification des membres de l'équipe de l'expert-conseil

Insérer :

D.2.7 Ingénieur en protection incendie

Nom de l'entreprise : _____

Personnes clés (spécialistes) et état de leur accréditation professionnelle provinciale ou de leur accréditation professionnelle :

Changement: 4 (Demande de proposition anglaise seulement)

À Part 1 - Supplementary Instructions to Proponents (SI), à la section SI4 :

Supprimer : Au complet.

Insérer :

SI4 PROPOSAL VALIDITY PERIOD

1. Proposals will remain open for acceptance for a period of not less than 60 calendar days from the closing date of the solicitation.
2. Canada reserves the right to seek an extension to the proposal validity period from all responsive Proponents in writing, before the end of the proposal validity period.
3. If the extension is accepted by all responsive Proponents, Canada will continue with the evaluation of the proposals.
4. If the extension is not accepted by all responsive Proponents, Canada will, at its sole discretion, either:
 - (a) Continue with the evaluation of the proposals of those who have accepted the extension; or
 - (b) cancel the solicitation.
5. The provisions expressed herein do not in any manner limit Canada's rights in law or under GI11 of R1410T.

Changement: 5

À l'annexe F – Exigences de présentation, procédures d'évaluation et méthode de sélection, section F.2.5.1 (paragraphe précédant le tableau) :

Supprimer : Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 90/20 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total des points possibles est de 135 et le prix évalué le plus bas est de 45 000 \$ (45).

Insérer : Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 90/10 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement. Le nombre total des points possibles est de 135 et le prix évalué le plus bas est de 45 000 \$ (45).



Changement: 6

À l'annexe G – Critères d'évaluation, à l'Exigence cotée 1 :

Supprimer :

Choisir **au plus** deux projets de référence entrepris par le proposant au cours des huit (8) dernières années. Les proposants qui présentent des soumissions en coentreprise doivent sélectionner deux projets de référence par membre de la coentreprise. On n'examinera que les deux premiers projets présentés et on ne tiendra pas compte des autres.

Insérer :

Choisir **au plus** deux projets de référence entrepris par le proposant au cours des huit dernières années. Les proposants qui présentent des soumissions en coentreprise doivent sélectionner deux projets de référence par membre de la coentreprise. On n'examinera que les deux premiers projets de référence présentés pour le proposant et, le cas échéant, les deux premiers projets de référence présentés pour chaque membre de la coentreprise, et on ne tiendra pas compte des autres.

Changement: 7

À l'annexe G – Critères d'évaluation, à l'Exigence cotée 2 :

Supprimer :

Choisir un **maximum** de deux projets de référence entrepris par les principales entreprises de sous-experts-conseils ou spécialistes principaux de l'équipe d'experts-conseils au cours des huit dernières années par entreprise de sous-experts-conseils ou spécialiste. On n'examinera que les deux premiers projets présentés et on ne tiendra pas compte des autres.

Insérer :

Choisir un **maximum** de deux projets de référence entrepris par les principales entreprises de sous-experts-conseils ou spécialistes principaux de l'équipe d'experts-conseils au cours des huit dernières années par entreprise de sous-experts-conseils ou spécialiste. On n'examinera que les deux premiers projets de référence présentés pour chaque entreprise de sous-experts-conseils ou spécialiste de l'équipe d'experts-conseils, et on ne tiendra pas compte des autres.

(B) QUESTIONS

Question: 3

Est-ce que les sous-traitants spécialistes de la mise en service, des coûts et des travaux exigés de génie civil (services et nivellement du site) et d'architecture paysagère nécessitent une cote de fiabilité de la GRC?

Réponse: 3

Oui, tous les experts--conseils en architecture et en génie doivent obtenir une cote de fiabilité de la GRC, conformément à l'annexe C – LVERS.

Question: 4

Selon l'annexe A, DP2, 2.1.3, faut-il prévoir un spécialiste du calendrier?

Réponse: 4

Le calendrier doit être établi par du personnel chevronné et conformément aux services définis à l'annexe A. Il pourrait s'agir de l'équipe d'architecture et de génie ou d'un spécialiste. Il incombe au proposant de déterminer l'approche à adopter pour fournir les services requis.

Question: 5

Selon le point DP6 de l'annexe A, nous aimerions avoir la confirmation qu'un poste de directeur des travaux est envisagé pour le projet. D'après le point DP 7.1, il semblerait que le directeur des travaux ne sera pas choisi avant la fin de l'étape d'élaboration de la conception. Prière de confirmer.



Réponse: 5

Oui, un poste de directeur des travaux est envisagé pour la livraison du projet du détachement de Pangnirtung. L'intention est d'embaucher le directeur des travaux d'ici l'étape d'élaboration de la conception.

Question: 6

Est-ce que la GRC a prévu du temps dans le calendrier du projet pour la sélection d'un DT?

Réponse: 6

Oui. L'élaboration d'un processus d'approvisionnement concurrentiel visant l'embauche d'un directeur des travaux est en cours.

Question: 7

Est-ce que la GRC demandera l'aide de l'équipe d'expertise-conseil pour sélectionner le DT?

Réponse: 7

Non. La GRC procédera à la sélection du directeur des travaux.

Question: 8

Il peut généralement être difficile de déterminer le coût total des travaux de construction pour achever un projet lorsqu'il y a également un directeur des travaux. Quelle est l'intention derrière cette décision?

Réponse: 8

L'expert-conseil doit tout de même fournir l'information relative à l'établissement des coûts, conformément à l'annexe A, et assurer la coordination avec le directeur des travaux, ainsi qu'évaluer l'établissement des coûts préparé par le directeur des travaux.

Question: 9

Lorsqu'un directeur des travaux participe à un projet, il est généralement responsable de donner des conseils à l'équipe de conception sur les techniques de construction, l'ordonnancement des travaux, les dossiers d'appel d'offres, le calendrier et les coûts. Cependant, il semble qu'on nous demande quand même de prévoir les services d'un spécialiste du calendrier et d'un expert-conseil en établissement des coûts indépendants. Est-ce bien l'intention de dédoubler ces responsabilités avec l'équipe d'expertise-conseil?

Réponse: 9

Oui, l'expert-conseil en architecture et en génie doit tout de même fournir les services relatifs au calendrier et à l'établissement des coûts, conformément aux services indiqués à l'annexe A. Il incombe à l'expert-conseil de déterminer l'approche à adopter pour fournir les services requis.

Question: 10

Nous remarquons aussi que l'expert-conseil semble être responsable des travaux de reprise de la conception sans frais supplémentaire si le projet devait dépasser les coûts prévus (SR 5.2.10 et 5.2.11) au moment de l'appel d'offres. Le directeur des travaux est généralement responsable de préparer les estimations avant de lancer les dossiers d'appel d'offres et il serait donc responsable des estimations qu'il prépare. Quelle est donc l'intention de ce poste?

Réponse: 10

Voir la réponse à la question 8 dans la présente modification de la demande de propositions.

Question: 11

Le point DP 6.1.2 suggère que les travaux de construction devront commencer à Pangnirtung au printemps de 2018. En raison de la disponibilité limitée des matériaux sur le site, est-ce bien ce qui est prévu? Nous comprenons qu'il faudra faire venir des matériaux en provenance du sud jusqu'au site et que les possibilités de livraison se limitent à la fin de l'été 2018. Est-ce que cet énoncé ne devrait pas plutôt exiger le début des travaux de construction au printemps de 2019?

Réponse: 11

Le point DP 6.1.2 est correct. Les travaux de conception doivent être suffisamment avancés pour permettre au directeur des travaux de terminer la mobilisation, les travaux sur le chantier et la fondation à l'été de 2018.



Question: 12

Le calendrier général présenté en DP 7 ne semble pas concorder avec la demande de préparer le premier dossier d'appel d'offres en vue d'un lancement en avril 2018 (DP 7.1.2/SR 4.4). Puisque le projet sera attribué à un expert-conseil en janvier 2018, nous nous inquiétons du fait que l'échéance de lancement du premier dossier d'appel d'offres soit trop rapprochée et inatteignable. Il ne semble pas y avoir suffisamment de temps prévu pour l'obtention des cotes de sécurité (trois mois), l'analyse initiale et l'étude des lieux, les études conceptuelles et le rapport connexe, l'élaboration de la conception et le rapport connexe, la sélection d'un DT et la préparation ainsi que le lancement d'un premier dossier d'appel d'offres en approximativement 16 semaines (soit de janvier à avril 2018), surtout lorsque l'on ajoute la période d'au moins deux (2) semaines d'examen de chaque jalon du projet par la GRC. L'échéance de lancement du premier dossier d'appel d'offres est-elle ferme ou non?

Réponse: 12

Voir la réponse à la question 11 dans la présente modification de la demande de propositions. Tout doit être mis en œuvre pour faire avancer la conception afin que les travaux de construction puissent commencer à l'été de 2018.

Question: 13

Est-ce que la GRC examinera le premier dossier d'appel d'offres à 33, 66, 99 et 100 % d'achèvement, en prévoyant au moins deux (2) semaines à chaque étape?

Réponse: 13

L'ensemble de la conception doit suivre chaque étape de l'examen, conformément à l'annexe A. Les périodes d'examen peuvent être écourtées avec l'approbation du représentant organisationnel.

Question: 14

Où sera principalement situé le gestionnaire de projet de la GRC?

Réponse: 14

Le gestionnaire de projet de la GRC est situé à Ottawa à l'adresse suivante :
73, promenade Leikin, M1-4, bureau 202, arrêt postal n° 4
Ottawa (ON) K1A 0R2

Question: 15

Selon le point SR 3.3.3.12, doit-on prévoir les services d'un ingénieur en sécurité incendie?

Réponse: 15

Oui. Voir le changement 3 dans la présente modification de la demande de propositions.

Question: 16

Prière de confirmer si une étude sur le vent et la neige a été menée. Dans le cas contraire, prière de confirmer si cette étude fait partie des services requis de l'expert-conseil, et s'il faut mener une analyse documentaire **ou** créer un modèle physique et en effectuer une simulation ou une analyse.

Réponse: 16

Une étude sur le vent et la neige n'a pas été menée; comme il est mentionné à l'annexe A, cela fait partie des services que doit fournir le proposant. L'analyse des conditions climatiques du site inclut le vent, la neige, la pluie, l'ensoleillement, etc. De la modélisation informatique est aussi requise pour permettre de déterminer les charges permanentes et les surcharges sur la structure, et des rapports doivent être produits sur demande aux fins d'examen ou d'analyse approfondie.

Question: 17

Prière de confirmer s'il faut prévoir une cote de fiabilité pour les membres de l'équipe qui ont accès à des renseignements ou des biens classifiés ou protégés ou à des secteurs des travaux de nature sensible : a) au moment de la présentation de la soumission; **ou** b) avant le début des travaux.

Réponse: 17

Conformément aux modalités de la demande de proposition IP7 Exigences relatives à la sécurité et CS1 Exigences relatives à la sécurité, la cote de fiabilité de la GRC est requise avant le début des travaux.



Question: 18

Prière de confirmer s'il faut prévoir une cote de fiabilité de la GRC **ou** de la DSIC.

Réponse: 18

Voir la réponse à la question 17 dans la présente modification de la demande de propositions.

Question: 19

Les estimations des coûts seront-elles préparées par le directeur des travaux retenu par la GRC **ou** par un spécialiste des coûts qui devrait faire partie de l'équipe multidisciplinaire de l'expert-conseil?

Réponse: 19

Voir la réponse à la question 8 dans la présente modification de la demande de propositions.

Question: 20

Prière de confirmer s'il faut prévoir les services d'un spécialiste de la sécurité dans l'équipe multidisciplinaire de l'expert-conseil.

Réponse: 20

Non, un spécialiste de la sécurité n'est pas requis.

Question: 21

À l'Exigence cotée 2 : Réalisations des principales entreprises de sous-experts-conseils/principaux spécialistes dans le cadre de projets, doit-on choisir un maximum de deux projets par sous-expert-conseil ou deux projets pour toute la section?

Réponse: 21

Conformément à l'annexe G, Exigence cotée 2, il s'agit d'un maximum de deux projets par sous-expert-conseil. Voir le changement 7 dans la présente modification de la demande de propositions.

Question: 22

La GRC peut-elle mettre à la disposition des proposants la documentation existante mentionnée à la section PD 12 sous forme de modification? Si toute l'information ne peut pas être fournie, nous vous saurions gré de nous fournir au moins les évaluations environnementales de phase I et II, afin que nous puissions comprendre l'étendue de la contamination et des problèmes que présente le site, et inclure dans notre proposition un prix fixe adéquat pour aider dans la détermination des mesures d'assainissement appropriées.

Réponse: 22

La documentation existante ne peut pas être fournie avant que le proposant retenu ait obtenu une cote de fiabilité de la GRC. Le rapport d'évaluation environnementale cerne quelques endroits où des déversements de produits pétroliers provenant de réservoirs de mazout doivent être nettoyés. Dans le cadre du contrat, l'expert-conseil doit déterminer la portée des travaux pour que le directeur des travaux procède aux mesures d'assainissement et aux essais.

Question: 23

À l'Exigence cotée 1, les proposants qui présentent des soumissions en coentreprise doivent sélectionner deux projets de référence. Cependant, il est indiqué qu'on n'examinera que les deux premiers projets présentés. Veuillez clarifier ce point.

Réponse: 23

En ce qui concerne l'annexe G, Exigence cotée 1, les deux premiers projets de référence présentés pour le proposant et, le cas échéant, les deux premiers projets de référence présentés pour chaque membre de la coentreprise, seront pris en considération. Voir le changement 6 dans la présente modification de la demande de propositions.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES & CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.